



## **Conditions de vente**

Amalgame Béton et Cie inc. garantit à l'acheteur/consommateur original que son produit restera exempt de défaut de fabrication s'il est employé correctement et de façon normale pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de l'achat original. Cette garantie ne s'applique pas si le produit a été altéré ou modifié de quelque façon que ce soit ou s'il n'a pas été employé de façon conforme selon les instructions et les modes d'emploi fournis par Amalgame Béton et Cie inc.. Cette garantie ne couvre pas les bris lors de l'installation, ni l'érosion naturelle. La garantie se limite aux réparations ou remplacement des produits défectueux au choix d'Amalgame Béton et Cie, excluant la pose et le transport des morceaux remplacés.

Il peut arriver qu'il y ait de légères variantes de couleurs, veinures, microfissures, trous et taches dans les produits. Ce phénomène incontrôlable et naturel ne peut être considéré comme un défaut et ne diminue en rien la qualité des produits.

En cas de bris ou défectuosité des produits lors du transport, toute réclamation doit être faite avant l'installation de ceux-ci. Dans le cas échéant, nous remplacerons ou réparerons les morceaux brisés à notre discrétion.

Merci de votre confiance,

**Amalgame Béton et Cie inc.**